

Concours interne sur épreuves
Pour le recrutement d'un technicien hospitalier
Spécialité du domaine contrôle, gestion, installation et
maintenance technique

DECISION N° 89/2023
PORTANT OUVERTURE DU CONCOURS

La directrice par intérim du centre hospitalier des Pyrénées,

- Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la Loi 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
- Vu Le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière modifié ;
- Vu le Décret n°2011-744 du 27 juin 2011 portant statut particulier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers modifié ;
- Vu l'Arrêté du 12 octobre 2011 fixant la liste des spécialités des concours et examens professionnels permettant l'accès aux premier et deuxième grades du corps des techniciens hospitaliers et techniciens supérieurs hospitaliers ;
- Vu l'Arrêté du 14 août 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au grade de technicien hospitalier du corps des techniciens et techniciens supérieurs hospitaliers ;

DECIDE

Article 1 : Un concours externe sur titres est ouvert afin de pourvoir 1 poste de technicien hospitalier dans le domaine suivant : contrôle, gestion, installation et maintenance technique.

Article 2 : Le concours externe sur titres comporte une épreuve d'admissibilité et une épreuve d'admission.

- L'épreuve d'admissibilité consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.
- L'épreuve d'admission consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury, se décomposant :
 - en une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un technicien hospitalier (durée 5 minutes) ;
 - en un échange avec le jury comportant des questions techniques relatives à la spécialité dans laquelle il concourt (durée 25 minutes).

La durée totale de l'épreuve d'admission est de 30 minutes – coefficient 2.

Article 3 : Pour le concours externe sur titres, les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un baccalauréat professionnel ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle ou d'une qualification reconnue comme équivalente, dans les conditions fixées par le Décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté du 12 octobre 2011 susvisé, dans l'un des domaines correspondant aux fonctions statutairement dévolues aux techniciens hospitaliers.

Article 4 : Pour prendre part au concours, le candidat doit constituer un dossier comprenant les pièces suivantes :


- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Les titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ;
- Une photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union Européenne ;
- Eventuellement, un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination accompagné de la fiche du poste occupé ;
- Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- Le formulaire d'inscription au concours complété par le candidat, et téléchargeable sur le site internet du Centre Hospitalier des Pyrénées – www.ch-pyrenees.fr

Article 5 : Les candidatures doivent être envoyée par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante, avant le 25 mai 2023 :

Centre Hospitalier des Pyrénées
A l'attention de Madame la directrice par intérim
29 avenue du Général Leclerc
64039 PAU cedex

A PAU, le 21 avril 2023

La directrice par intérim,



Christine ANGLADE